

### Arrêté

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J emploi type J5X41 « Adjoint-e en gestion administrative », organisé par l'Université de TOURS.**

Le Président de l'Université de TOURS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, **BAP J emploi type J5X41 « Adjoint-e en gestion administrative », organisé par l'Université de TOURS** est composée ainsi qu'il suit :

Madame LE SEAC'H Anne, Présidente, Ingénieure de Recherche, Université de Tours,

Monsieur SAVY David, Vice-président, Ingénieur de Recherche, Université de Tours,

Madame CLEMOT Corinne, membre titulaire, Ingénieur de Recherche, INRAE de Nouzilly,

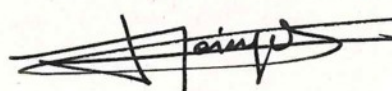
Madame BONINO Clémence, membre suppléante, Attachée principale d'administration de l'État, Université de Tours,

Monsieur RIBOULEAU Damien, membre suppléant, Contractuel CDI catégorie A, Université de Tours.

Article 2 : Le Président de l'Université de Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 27 avril 2026

Le Président de l'université de Tours,



Philippe Roingeard